

PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITATION

2e séance – 26 mars 2026 – 15 h 01 à 16 h 20

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :

Membres

Rachel M. Deslauriers, présidente et conseillère municipale – District de Mitigomijokan (5)

Bettyna Bélizaire, vice-présidente et conseillère municipale – District du Plateau (4)

Catherine Craig-St-Louis, membre élue et conseillère municipale – District du Carrefour-de-l'Hôpital (13)

Nicolas Gagné, membre organisme – Gagné en Santé – En visioconférence

Nicolas Brisson, membre organisme – Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec – En visioconférence

Daniel Gay, membre citoyen

Éric Tremblay, membre organisme – Office d'habitation de l'Outaouais – En visioconférence

Benoit Delage, membre organisme – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais – En visioconférence

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Marco Pilon, directeur adjoint – Planification et gestion du territoire et programmes – Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)

Mathieu Boissinot, chef de service – Planification et mise en valeur du territoire (PMVT) – SUDD

Jade Roy, coordonnatrice de projets – PMVT – SUDD

Josianne Therrien, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Hugues Lachance, coordonnateur de projets – PMVT – SUDD – En visioconférence

Claudia Cervellera, coordonnatrice à la sécurité civile – Bureau de la sécurité civile – En visioconférence

Christine Gonthier-Gignac, cheffe de service – Service de transition écologique (STÉ)

Geneviève Michon, coordonnatrice de projets écologique – STÉ – En visioconférence

Marianne Strauss, directrice territoriale – centre de services d'Aylmer – Direction des centres de services

Invité(e)s

Membres de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (CELCC)

Lise Filiatrault, membre citoyenne – En visioconférence

Ariane Hamel, membre citoyenne – En visioconférence

Membre de la Commission de la sécurité publique (CSP)

Michael Korhonen, membre élu et président de la CSP

Chantier sur les infrastructures

Tiffany-Lee Norris Parent, conseillère municipale – District de Touraine (11) et présidente du Chantier sur les infrastructures – En visioconférence

Autres personnes présentes

Deux (2) personnes du public – Intervenants – Questions du public

- Boris Lamontagne, citoyen – En visioconférence
- Vincent Cameron-Trudel, CREDDO – En visioconférence

ABSENCES :

Membre

Luc Gagné, membre citoyen

Ressources externes

Hugues Charron – Société de transport de l'Outaouais (STO)

Sophie St-Pierre – Société de transport de l'Outaouais (STO)

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance publique, tenue en mode hybride, à 15 h 01. Il s'agit de la deuxième séance de l'année. Celle-ci est enregistrée pour visionnement en différé sur le site Web de la Ville. La présidence souligne la présence de Katia Brien-Simard, qui siège à nouveau à la Commission du développement du territoire et de l'habitation (CDTH), à titre de membre organisme engagé dans des dossiers d'habitation, et ce, dorénavant en lien avec la Fédération des OSBL d'habitation de l'Outaouais. Il est mentionné que des membres de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (CELCC) ainsi que les membres de la Commission de la sécurité publique (CSP) ont été invités à assister à la présentation informative concernant le Chantier d'adaptation aux inondations.

2. Adoption de l'ordre du jour

Aucun élément n'est ajouté au Divers.

Il est proposé par Catherine Craig St Louis

Appuyé par Daniel Gay

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré à la suite de la lecture des sujets inscrits à l'ordre du jour.

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance du 12 février 2026

Le procès-verbal de la séance publique du 12 février 2026, préalablement validé par les membres, est déposé et disponible sur le site Web de la Ville. Aucun suivi n'est requis.

5. Période de questions du public

Lors de la période de questions du public, la présidence indique avoir reçu une inscription de M. Boris Lamontagne. Celui-ci étant absent au moment prévu pour cette période, il est convenu de reporter la période de questions du public et de procéder immédiatement à la présentation inscrite au point 6 de l'ordre du jour.

Benoit Delage se joint à la séance à 15 h 15.

6. Chantier d'adaptation aux inondations – Présentation

Jade Roy, coordonnatrice de projets – Équipe Planification et mise en valeur du territoire au Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD), présente le Chantier d'adaptation aux inondations, accompagnée de Mathieu Boissinot, chef de service, et de Marco Pilon, directeur adjoint – SUDD. La présentation est de nature informative et vise à présenter le plan de travail du chantier, lequel a pour finalité d'encadrer les travaux de planification et d'adaptation du territoire afin de réduire la vulnérabilité aux inondations, dans un contexte de changements climatiques. Cette présentation est reliée au dossier 6 du Plan de travail de la CDTH.

Dans une perspective de partage d'information sur un sujet d'intérêt commun, les membres de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques ainsi que ceux de la Commission de la sécurité publique ont été invités à assister à la présentation. La présidence souligne également la présence de Michael Korhonen, président de la Commission de la sécurité publique, et de Tiffany-Lee Norris Parent, présidente du Chantier sur les infrastructures. La présentation constitue un premier pas visant à offrir une vue d'ensemble du dossier et à situer le cadre de travail, afin d'assurer une compréhension commune de la démarche. Il est précisé que les évaluations techniques des risques d'inondation ne font pas partie des discussions, celles-ci s'inscrivant à un niveau stratégique et global du plan de travail.

Il est rappelé que les inondations majeures de 2017 et 2019 ont mené à une révision des pratiques de gestion des risques, tant à l'échelle provinciale que municipale. Le chantier d'adaptation de la Ville de Gatineau s'inscrit dans cette mouvance et repose sur trois volets transversaux et complémentaires : la mise à jour de la cartographie des zones inondables; la modernisation du cadre réglementaire et l'élaboration d'un plan d'adaptation aux inondations.

Les nouvelles cartographies, produites selon la méthodologie provinciale et sous la responsabilité du gouvernement du Québec, sont publiées progressivement à compter de mars 2026, bien que peu de territoires verront leurs cartes être publiées en 2026. Il est mentionné qu'à l'horizon 2028, l'application de ces outils entraînera une complexité accrue, notamment en raison de la superposition possible de plusieurs zones de risque et de la prise en compte des changements climatiques, lesquels pourraient entraîner un élargissement des zones inondables.

La présentation aborde la modernisation du cadre réglementaire provincial, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2026, ainsi que ses impacts anticipés sur la réglementation municipale, les usages du territoire et les citoyens. Des éléments sont présentés concernant les nouvelles règles applicables à la reconstruction en zone inondable. Il est également souligné que l'application de ce cadre modernisé posera certains défis opérationnels pour la Ville. Les enjeux d'accompagnement, de communication et de résilience, tant pour les citoyens que pour les élus, dans le

cadre du déploiement progressif de ces nouveaux outils réglementaires et cartographiques sont mentionnés.

Le plan d'adaptation aux inondations est présenté comme l'outil central permettant d'orienter les décisions futures. Ce plan s'appuie notamment sur un rapport de typologie et de caractérisation des inondations, lequel sert de base à la réflexion sans constituer une finalité en soi. La portée du projet est précisée, incluant l'élaboration du plan, la définition d'objectifs et d'actions, ainsi que l'arrimage avec les documents de planification municipaux. On indique que le ministère des Affaires municipales offre une aide financière pour soutenir l'élaboration du plan. Celui-ci est conçu comme un outil évolutif, appelé à être mis à jour en fonction des nouveaux intrants et des connaissances acquises. La gouvernance proposée repose sur un comité de travail ADAP-Inondation, appuyé par un comité directeur, ainsi que sur un comité consultatif régional commun aux territoires concernés par la cartographie. La composition des comités est en cours d'élaboration.

La CDTH, commission consultative, jouera un rôle stratégique, de vigie, de cohérence et de recommandation tout au long du chantier d'adaptation aux inondations d'ici 2028. La Commission s'assurera que les enjeux du terrain soient reflétés dans la démarche. La CDTH sera impliquée sur un horizon de 2 ans, jusqu'à la recommandation finale du plan d'adaptation du territoire face aux inondations et suivra l'ensemble de la stratégie de participation publique. La démarche se décline en cinq phases, suivant une approche reconnue de gestion des risques : démarrage du projet, établissement du contexte, appréciation des risques, identification et analyse des solutions ainsi que l'élaboration, adoption et suivi du plan.

Une stratégie de participation citoyenne sera élaborée dès le début du projet, incluant notamment une activité d'ouverture visant à établir le dialogue avec les citoyens, des activités de co-conception de scénarios d'adaptation par secteur et par bassin versant, ainsi qu'une activité de clôture permettant de présenter comment les commentaires recueillis ont été intégrés à la démarche.

Parmi les facteurs de succès identifiés figurent l'arrimage avec les autres démarches municipales, l'établissement d'une gouvernance claire, le maintien de l'engagement des parties prenantes, une communication transparente et vulgarisée, ainsi que la prise en compte du principe d'équité intergénérationnelle.

En conclusion, il est indiqué que les travaux de cartographie se poursuivent et que la démarche d'élaboration du plan d'adaptation se déploiera progressivement, en vue d'une présentation et d'une adoption par le conseil municipal en 2028. La présentation sera disponible en ligne. À la suite de la présentation, une période d'échanges est tenue, d'abord avec les membres de la CDTH, puis avec les membres des commissions invitées.

Période d'échanges

À noter qu'après un premier tour de table, la période de discussion a été ouverte aux membres des commissions invitées.

Commentaires généraux

Les membres expriment une appréciation positive de la démarche proposée, tout en insistant sur l'importance de demeurer cohérent entre les orientations

présentées et les actions concrètes à venir. Il est souligné que la crédibilité du chantier repose sur la capacité à démontrer des avancées réelles et à maintenir un lien de confiance avec les citoyens, particulièrement ceux ayant vécu des expériences difficiles lors des inondations passées.

Impact des nouvelles cartographies

Des membres de la CDTH soulèvent les préoccupations des citoyens déjà établis en zone inondable quant aux effets possibles de la redéfinition des niveaux de risque sur l'assurabilité des propriétés et la valeur des résidences. Il est rappelé que plusieurs de ces citoyens ont été touchés par les inondations de 2017 et 2019, ce qui rend l'enjeu particulièrement sensible et émotif. Il est mentionné qu'il s'agit de la principale préoccupation des populations concernées. Le Service indique qu'il est difficile de prévoir la situation à l'avance. Les tendances démontrent toutefois que les compagnies d'assurance se montrent de plus en plus réticentes à assurer les propriétés situées en zones à risque. Ce commentaire sera consigné aux travaux, pris en considération et communiqué aux parties prenantes.

Des questions sont également soulevées quant à la précision des données utilisées pour la cartographie. Certains membres s'interrogent sur le niveau de détail très fin (« chirurgical ») des cartes et sur leur capacité à bien distinguer les différents phénomènes en cause, notamment les débordements de cours d'eau, la nappe phréatique et les eaux de ruissellement. À titre d'exemple, il est mentionné que lorsqu'il est question de la nappe phréatique, les impacts et les mesures à envisager diffèrent, notamment puisqu'il ne s'agit pas d'eau en surface (ex. non-efficacité de recourir à des sacs de sable), comme observé dans certains secteurs tel que Wychwood. Bien que cette question soit de nature très technique, le commentaire est retenu afin de tenir compte des autres pressions (exfiltrations), dont celles liées à la nappe phréatique. Il est précisé que le comité compte des experts dans ce domaine, lesquels pourront contribuer aux discussions afin de déterminer la meilleure façon d'aborder cette question. Le Service précise que la cartographie des zones inondables repose exclusivement sur les crues fluviales, soit les débordements des cours d'eau. D'autres phénomènes, tels que la nappe phréatique et le ruissellement, ne font actuellement pas l'objet de cartographies distinctes.

Des questions sont soulevées quant à la prise en compte des inondations causées par les eaux de ruissellement dans certains quartiers, où le comportement de l'eau peut être très variable et localisé. Les membres s'interrogent également sur le degré de précision des données utilisées, leur base méthodologique ainsi que sur la possibilité de recours une fois les cartes publiées. Le Service précise que, pour certains secteurs, notamment le long de la rivière des Outaouais, les données disponibles sont plus limitées, ce qui entraîne un niveau d'incertitude plus élevé. La Ville collabore toutefois avec des chercheurs afin d'améliorer la qualité des données et de réduire les impacts sur la population. Il est reconnu qu'il demeure difficile de prévoir avec précision l'ensemble des impacts à ce stade. Le Service souligne néanmoins que les changements climatiques et l'évolution des outils de gestion du risque entraîneront de nouvelles préoccupations, tant pour les citoyens déjà affectés que pour ceux qui pourraient être nouvellement exposés. La réflexion sur l'intégration des secteurs vulnérables aux inondations par ruissellement est en cours.

Recours possibles

Des questions sont soulevées quant à l'existence de recours pour les citoyens qui souhaiteraient contester ou faire réviser leur situation à la suite de la publication des cartes. Le Service indique que les recours sont très limités, la cartographie relevant du gouvernement du Québec, ce qui alimente certaines préoccupations quant à la perception d'un outil « figé », laissant peu de leviers d'intervention aux citoyens. Les échanges soulignent l'importance de bien communiquer cette réalité afin d'éviter les incompréhensions et de gérer adéquatement les attentes. Il est précisé qu'un mécanisme de recours est prévu, mais que ses modalités demeurent restreintes. Le Service mentionne souhaiter valider si un citoyen peut déposer un recours de manière individuelle ou si celui-ci doit obligatoirement transiter par la municipalité. Le président de la sécurité publique indique que le recours possible s'exerce par un citoyen par l'entremise de sa municipalité ou de la MRC.

Changement de normes sociales et acceptabilité des mesures d'adaptation

Il est mentionné que les changements de normes sociales en matière d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques découlent de plusieurs leviers agissants simultanément, notamment économiques, réglementaires et sociétaux. L'importance de situer le chantier dans ce contexte plus large est soulignée, les décisions d'adaptation étant influencées par diverses considérations telles que les coûts, les attentes citoyennes et les politiques publiques. À ce titre, un membre a constaté l'implication croissante des assureurs dans des colloques en urbanisme, afin de contribuer aux réflexions sur l'évolution des normes sociales. Des exemples sont évoqués, notamment en lien avec certaines pratiques de construction, comme la présence ou non de sous-sols, qui s'inscrivent dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques.

Les échanges soulignent également l'importance de bien communiquer ces enjeux et de mettre en place des mécanismes adéquats. Une question est posée quant à l'information transmise aux citoyens situés en zones concernées. Le Service indique que toutes les personnes touchées reçoivent l'information, incluant une référence au service 311. L'accent est mis, dans les échanges, sur l'importance de la transparence et de l'éducation, afin de favoriser une meilleure compréhension des enjeux par la population.

Gouvernance et articulation entre comités

Des questions portent sur la manière dont les différents comités s'imbriquent dans la gouvernance du chantier.

Le Service précise que :

- La cartographie des zones inondables relève du gouvernement du Québec, qui en est le porteur officiel et l'autorité d'approbation. Dans le cadre d'une entente, la Ville de Gatineau agit à titre d'exécutrice des travaux de cartographie, tant pour son territoire que pour certains territoires voisins. L'objectif est d'assurer l'application d'une méthodologie uniforme à l'échelle du Québec. Une fois complétée et approuvée, la cartographie sera officialisée et publiée par le gouvernement du Québec.
- Chaque MRC dispose de son comité de travail propre, tandis qu'un comité consultatif régional commun regroupe les expertises à l'échelle des bassins versants;
- Les travaux de cartographie et ceux liés au plan d'adaptation progressent en parallèle.

L'importance d'une gouvernance claire et bien expliquée est soulignée afin de faciliter la compréhension des rôles et responsabilités.

Portée du projet

Des membres demandent des précisions quant aux éléments inclus et exclus du chantier, tels que présentés. Le Service rappelle que l'objectif de la présentation est de préciser, pour chacun des volets – cartographie, cadre réglementaire et plan d'adaptation – ce qui relève ou non de l'intervention municipale, afin d'éviter toute confusion quant aux responsabilités respectives de la Ville et du gouvernement du Québec.

Des questions sont également soulevées concernant le volet des digues et, plus largement, le recours aux infrastructures dites grises, vertes ou autres. Il est mentionné que les documents gouvernementaux encadrent la manière dont les infrastructures grises peuvent être envisagées (ex. recours aux digues – cas de Sainte-Marthe). Il est précisé que, selon le cadre légal et les orientations gouvernementales, les infrastructures grises telles que les digues sont considérées comme des solutions de dernier recours. Les options de relocalisation ou la protection individuelle des bâtiments doivent être prioritairement examinées. Le Service indique que toute mise en œuvre de ce type de solution doit être appuyée par des analyses coûts-avantages, démontrant notamment que d'autres options, comme la relocalisation, ne seraient ni plus appropriées ni moins coûteuses, sous toutes réserves.

Cadre réglementaire

Les échanges portent sur le cadre réglementaire applicable et les marges de manœuvre de la Ville dans le cadre de la gestion des risques d'inondation. Des questions sont soulevées quant à la possibilité pour la Ville d'autoriser certains projets ou d'accorder des exceptions qui seraient actuellement interdites par la réglementation provinciale, notamment dans des situations où des citoyens rencontrent des difficultés à vendre ou à reconstruire leur propriété. Il est précisé que la Ville ne peut déroger aux règles provinciales, le cadre réglementaire du gouvernement du Québec demeurant prépondérant.

Des préoccupations sont exprimées quant à la reconnaissance des efforts déjà consentis par certains citoyens ayant investi dans des mesures de protection, telles que la surélévation de bâtiments, l'aménagement de systèmes de drainage ou l'installation de pompes. Le Service explique que ces mesures peuvent, potentiellement, dans certains cas, influencer l'évaluation du niveau de risque (par exemple en réduisant la profondeur d'eau. Normalement, le cadre réglementaire permet de s'ajuster en fonction des catégories de risque, mais ne prévoit qu'une souplesse limitée sur le plan municipal. Ces enjeux sont notés comme des préoccupations à considérer dans la réflexion sur la flexibilité municipale, bien qu'il soit indiqué que les possibilités d'assouplissement demeurent restreintes.

Dimension humaine

Plusieurs interventions portent sur la dimension humaine et sociale des inondations. Il est souligné que ce dossier ravive des expériences traumatiques chez plusieurs citoyens et que cette réalité doit être pleinement prise en compte dans la démarche, tant pour les résidents que pour les élus appelés à intervenir dans un contexte délicat. L'enjeu est reconnu comme particulièrement sensible et émotif à Gatineau, d'autant plus que la nouvelle cartographie pourrait toucher un

nombre accru de citoyens qui seront nouvellement concernés par les zones à risque.

Les échanges insistent sur l'importance d'une communication soutenue et proactive, appuyée par des outils d'éducation accessibles, un accompagnement adapté et une grande transparence. Il est mentionné que la présentation des nouvelles cartes constituera un défi majeur et nécessitera un plan de communication solide, incluant des activités d'information en amont, des porte-parole clairement identifiés et, au besoin, l'intervention de spécialistes. L'objectif est de permettre aux citoyens de bien comprendre ce que révèlent les nouvelles cartes, de gérer les attentes et de limiter la désinformation, notamment en ce qui concerne les infrastructures grises.

Un membre rappelle que certaines situations, notamment dans des secteurs comme le lac Beauchamp, ont jusqu'à présent donné lieu à peu de réalisations concrètes, ce qui accentue les attentes. L'accompagnement devra donc viser des solutions réalistes, alignées avec les nouvelles connaissances et les contraintes actuelles, tout en soutenant également les élus dans leur rôle. Parmi les valeurs à privilégier, en plus de l'équité, les membres s'entendent pour souligner l'importance de faire preuve de bienveillance dans les messages et dans l'accompagnement des citoyens. La valeur de bienveillance sera ajoutée aux présentations à venir par le Service.

Des questions sont soulevées quant aux mesures de soutien possibles pour les citoyens à la suite de l'analyse de la cartographie. Le Service explique que, bien que les organisations municipales militent depuis plusieurs années pour de tels outils, les programmes actuellement en place, tels que le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), ne prévoient pas la relocalisation. En cas d'inondation, le régime d'indemnisation du ministère de la Sécurité publique demeure applicable, avec ses limites. Toutefois, il est indiqué que des recommandations de cette nature pourraient être formulées dans les actions de mise en œuvre, dans une perspective de renforcement de la résilience des citoyens, le tout étant noté.

Un membre souhaite également porter à l'attention des équipes que de nouveaux résidents peuvent s'installer en zone inondable sans bien connaître les particularités du milieu, notamment le comportement de la rivière. Certains peuvent ainsi occuper une habitation classée à faible risque sans nécessairement savoir comment se protéger adéquatement, comparativement à des personnes vivant en zone à plus haut risque, mais ayant développé une meilleure connaissance du territoire et étant parfois moins dépendantes des ressources de la Ville.

Des questions ont été soulevées quant aux outils prévus au cadre légal, notamment en lien avec la requalification de secteurs et la flexibilité réglementaire associée, réflexion qui pourrait être approfondie ultérieurement dans le cadre des travaux du comité ADAP. La pertinence de mobiliser des partenaires communautaires, notamment des organisateurs communautaires, est également soulevée dans les échanges afin de soutenir la mobilisation et la participation citoyenne, idée qui est notée par le Service.

Une question est posée concernant la place des citoyens dans la gouvernance du comité ADAP-Inondation. Il est répondu qu'un dialogue est en cours et que des mécanismes de participation sont prévus à différentes étapes de la démarche. Enfin, une réflexion est amorcée quant à l'évaluation du risque, de la vulnérabilité et de la résilience, en se demandant si la Ville devrait adopter une approche complémentaire à celle du cadre provincial, notamment en intégrant davantage la dimension humaine (de résilience). Le Service explique que l'ensemble des cadres méthodologiques disponibles sera analysé et que la dimension humaine ne pourra être exclue, celle-ci étant appelée à jouer un rôle central dans la démarche.

Solutions d'adaptation

Il est également rappelé que certains phénomènes, comme la pression exercée par la nappe phréatique, peuvent limiter l'efficacité de certaines mesures physiques, ce qui renforce la nécessité d'une analyse rigoureuse et adaptée aux réalités locales. Les membres invités rappellent l'importance de demeurer cohérents entre les orientations présentées et les actions mises en œuvre. Il est mentionné que plusieurs citoyens comptent fortement sur les infrastructures grises comme solution ultime, ce qui nécessite une communication claire afin de gérer les attentes et d'expliquer les choix effectués. La crédibilité de la démarche est associée à la capacité de démontrer des avancées concrètes, d'assurer une cohérence régionale et de maintenir la confiance des citoyens et des élus.

Le Service précise que les commentaires et préoccupations exprimés lors des échanges seront consignés et intégrés à la poursuite des travaux. Certains éléments soulevés seront également ajoutés aux discussions prévues lors du comité plénier d'avril.

7. Période de questions du public

Comme convenu au point 5, la période de question du public a lieu à la suite de la présentation. Deux (2) personnes du public assistent à la séance et prennent parole lors de cette période dédiée.

1- Première question :

Boris Lamontagne, citoyen

Trois documents sont déposés en appui l'intervention de M.Lamontagne, lesquels seront joints au dépôt du procès-verbal de la présente séance et transmis aux membres par correspondance d'ici la prochaine séance.

Ces documents portent notamment sur :

- L'influence des barrages et remblaiements en aval et à proximité de Gatineau sur les niveaux d'eau lors des crues;
- Certains cas de type « pas dans ma cour » ayant eu des impacts sur la gestion du territoire;
- Une proposition d'aménagement, soit le rétablissement d'un stationnement sur le chemin Notch, près de la promenade de la Gatineau, afin de faciliter l'accès au parc de la Gatineau.

M. Boris Lamontagne intervient d'abord afin de faire part de préoccupations liées aux impacts des inondations. Il souligne que la Ville a posé divers gestes par le passé pour soutenir les citoyens touchés, tout en exprimant son désaccord avec le fait d'attribuer ces enjeux exclusivement aux changements climatiques. Il suggère de consulter des experts de la région d'Ottawa, notamment ceux associés à

Alliance des inondés de la rivière des Outaouais « Ottawa River Flood Alliance », un groupe qui partage et analyse des données communes sur la gestion des crues. Il estime que peu d'actions sont actuellement mises en place pour prévenir les inondations et que davantage d'efforts proactifs pourraient être déployés. Il est mentionné que certaines infrastructures pourraient contribuer à accentuer les niveaux d'eau lors des crues. Une référence est faite aux rapides Deschênes, indiquant que les niveaux atteints lors des inondations de 2019 auraient pu être différents. M. Lamontagne rappelle que les villes d'Ottawa et de Gatineau ont une responsabilité partagée en matière de gestion des eaux de crue. Enfin, il souligne que plusieurs citoyens possèdent une expertise pertinente pouvant contribuer à la réflexion collective. Il indique également qu'il existe un potentiel pour favoriser une contribution plus structurée et positive des citoyens sur cette question.

De plus, M. Lamontagne fait référence à des consultations tenues au début des années 2000 lors du remplacement d'un pont, estimant que certaines options n'avaient pas été suffisamment analysées à l'époque. Il mentionne notamment l'absence d'une option visant l'aménagement d'un évacuateur de crue approprié au secteur des rapides Deschênes. À ce titre, il évoque certains projets récents, dont l'enfouissement de circuits d'Hydro-Québec, et invite la Ville à porter une attention accrue aux impacts potentiels de ces interventions.

Finalement, M. Lamontagne mentionne militer pour l'aménagement d'un stationnement sur le chemin Notch afin de faciliter l'accès au parc de la Gatineau. Il est précisé qu'il s'agit de commentaires de nature plus générale.

Échanges ou commentaires

En réponse, il est indiqué que les éléments soulevés par M. Lamontagne seront analysés à la suite d'une vérification approfondie des dossiers concernés. Il est précisé qu'une réponse écrite regroupant les éléments relevant des champs d'expertise de la Ville de Gatineau sera transmise par courriel en provenance du Service. Les documents déposés par M. Lamontagne seront déposés au conseil et transmis aux membres de la Commission.

2 – Deuxième question :

Vincent Cameron-Trudel, CREDDO

M. Vincent Cameron Trudel intervient afin d'obtenir des précisions sur la distinction entre le régime réglementaire transitoire et le nouveau cadre réglementaire, notamment en ce qui concerne les droits applicables lors de la reconstruction d'un bâtiment en zone inondable. Il souhaite mieux comprendre les différences entre ces deux régimes ainsi que leurs impacts concrets pour les citoyens concernés, particulièrement dans un contexte de sinistre majeur.

Échanges ou commentaires

En réponse, il est précisé que cette question, de nature technique et nécessitant une information très précise, fera l'objet d'une réponse écrite, afin d'assurer l'exactitude des renseignements transmis. Une correspondance sera acheminée par le Service à M. Cameron Trudel à la suite de la séance. La réponse sera également transmise aux membres en complément d'information.

8. Divers

8.1 Suivi des recommandations, s'il y a lieu

Il est expliqué que le point Divers permet désormais d'assurer, lorsque requis, un suivi des recommandations formulées par la Commission et transmises au conseil municipal (CM). La recommandation CDTH-2026-01 concernant le plan de travail a cheminé. Le plan de travail 2026 de la Commission a été présenté lors du comité plénier du 10 mars 2026 et a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 17 mars 2026.

9. Prochaine séance

La prochaine séance de la Commission du développement du territoire et de l'habitation se tiendra le 6 mai 2026, 15 h.

La présidence remercie les membres de la CDTH et les membres des commissions invitées (CELCC et CSP) pour leur participation.

10. Levée de la séance

Il est proposé par Bettyna Bélizaire

Appuyé par Catherine Craig St-Louis

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 16 h 20.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière



PRÉSIDENTE
RACHEL M. DESLAURIERS



SECRÉTAIRE
JOSÉE MARCIL